# La proposition du CCFD

Exercer un contrôle plus strict sur les entreprises agro-alimentaires.

- Développer le cadre législatif existant en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises et l'étendre à leurs activités dans les PED
- rendre obligatoire pour l'ensemble des entreprises l'élaboration de **rapports de développement durable** y compris sur leurs activités à l'étranger
- Défendre des **prix et salaires rémunérateurs** pour les agriculteurs et salariés agricoles des pays du Sud comme des pays européens, notamment en contrôlant les marges bénéficiaires des entreprises agroalimentaires.

### **PCF**

<u>Le programme du PCF</u> énonce « Il ne faut pas laisser les géants mondiaux de l'agroalimentaire contrôler les semences mondiales, notamment en interdisant la brevetabilité du vivant ».

Il affirme également « Une politique de prix rémunérateurs doit être pratiquée », en précisant qu'« un rapport transparent doit exister entre le prix d'achat d'un produit à son producteur et son prix de vente dans la distribution ; la stratégie dite des « marges arrières » menée par la grande distribution et visant à tirer les prix à la production vers le niveau le plus bas par un chantage à la commercialisation des produits, doit être supprimée.

Par ailleurs il élabore des propositions pour favoriser une meilleure participation des salariés dans l'entreprise, et mentionne la nécessité de lutter contre le dumping social et les délocalisations fiscales.

### Commentaire

Le PC mentionne bien le développement durable et la nécessité d'ancrer davantage les entreprises dans le territoire. Cependant la question de la transparence et la dimension internationale sont très faiblement abordées dans le programme du PCF, qui ne fait pas de proposition précise pour la prise en compte des droits des travailleurs du Sud.

Par ailleurs il ne mentionne pas le rôle que peuvent jouer les parties prenantes externes à l'entreprise (ONG, communautés touchées par l'activité de l'entreprise) dans l'interpellation de ces dernières et leur responsabilisation. Enfin il reste par ailleurs muet sur les principes directeurs de l'OCDE.

Le <u>programme des Verts</u> (Le Monde change – changeons le monde) prévoit de « rendre les entreprises socialement responsables et développer l'activité sur les territoires. Les Verts entendent « démocratiser le contrôle des sociétés cotées à la bourse de Paris par la mise en place d'un conseil de surveillance sociétal composée de syndicats, d'ONG et de représentants des collectivités territoriales où l'entreprise est implantée ».

Le programme insiste également sur « la création d'instances obligatoires du dialogue sociétal dans les entreprises de plus de 1000 salariés, puis de plus de 250 salariés dans les trois ans. Celles-ci comprendront de droit la direction de l'entreprise, les syndicats, les collectivités locales et des ONG représentatives qui devront être paritaires hommes/femmes et s'associeront en coalition afin d'éviter une trop grande dispersion

Ces instances contribueront à la rédaction du rapport « développement durable » des entreprises et pourront donner leur avis sur l'ensemble des politiques de l'entreprise, y compris les relations avec leurs sous-traitants. » Enfin, ils proposent d'appliquer des critères sociaux/éthiques non plus à la seule commande publique mais à l'ensemble des importations.

<u>Dominique Voynet</u> fait figurer dans les 50 propositions de son pacte écologique le « Renforcement du commerce équitable (organisations de producteurs et réseaux de distribution ».

# Commentaire

La proposition d'un conseil de surveillance sociétal va au-delà des demandes que nous formulons mais reste néanmoins vague. Il n'est pas fait mention des compétences et des pouvoirs de ce conseil de surveillance. De plus, les Verts n'évoquent pas la façon dont ce conseil gèrera les implantations à l'étranger et l'implication des communautés concernées.

Le programme reprend en partie nos propositions d'approfondissement de la loi NRE sur la participation des syndicats et ONG à la rédaction du rapport de développement durable et sur la prise en compte des relations avec les soustraitants. En revanche, il n'évoque pas notre demande d'étendre l'obligation de reddition de compte au-delà des seules sociétés cotées.

Les Verts ne disent rien concernant les principes directeurs de l'OCDE en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Le programme des Verts sur le thème de la responsabilité des entreprises reste général lorsqu'il s'agit de l'international.

Enfin, s'ils insistent à plusieurs reprises sur la notion de prix rémunérateurs dans l'agriculture, il reste à proposer des mesures concrètes concernant la régulation des entreprises agroalimentaires dans ce domaine.

# PS

Le programme du PS indique que « les pays industrialisés et, au premier chef, les Etats membres de l'Union Européenne doivent faire respecter les principes directeurs en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises multinationales définies en accord avec les syndicats et les ONG au sein de l'OCDE. Ces principes doivent devenir des normes de droit contraignantes pour les entreprises de l'Union européenne ». Il prévoit par ailleurs de « favoriser l'activité agricole en mettant en place des dispositifs de type contractuel ».

<u>Ségolène Royal</u> prévoit des mesures afin de « Conditionner les aides publiques aux entreprises à l'engagement de ne pas licencier quand l'entreprise dégage des profits substantiels et obtenir le remboursement en cas de délocalisation ».

# Commentaire

Le programme du PS reprend partiellement nos revendications, et les complète par des propositions intéressantes sur les délocalisations, une menace importante qui accroît la mise en concurrence des agricultures sur des bases de dumping social, environnemental et économique.

Concernant la loi dite des Nouvelles Régulations Economiques (NRE), le PS se limite cependant à la proposition « d'une publication des salaires et des rémunérations des dirigeants des entreprises cotées » sans proposer de réforme de fond pour augmenter la transparence.

Concernant les dispositifs contractuels entre entreprises et agriculteurs, la mesure proposée mériterait d'être précisée : il est essentiel que l'Etat veille à ce que ces dispositifs contractuels assurent des prix rémunérateurs aux agriculteurs d'Europe comme des pays du Sud, et que les entreprises agroalimentaires qui mettent en place des contrats avec les agriculteurs fassent l'objet d'un véritable contrôle public sur leur responsabilité sociale et environnementale. De plus, cette question est abordée sous le seul angle de la protection des marchés et non sous celle de la défense des droits des travailleurs.

le PS reste muet sur le nécessaire renforcement des principes directeurs à l'attention des entreprises multinationales, alors que nous demandons que la France en fasse une des priorités de sa participation à l'OCDE et qu'elle en rende compte annuellement vis-à-vis des acteurs sociaux et des organisations de solidarité internationale françaises.

Le PS n'évoque pas la possibilité d'une régulation internationale des entreprises. En revanche, il suggère d'améliorer le droit des entreprises de sorte que la responsabilité civile et pénale des dirigeants puisse être engagée. Cette proposition revêt un caractère intéressant dès lors qu'elle s'applique également aux activités menées en dehors du territoire français.

#### **UDF**

Le <u>programme de l'UDF</u> prévoit de « Renforcer les droits des consommateurs », en affirmant que « notre société n'a jamais autant consommé, la concurrence n'a jamais été aussi forte, l'offre n'a jamais été aussi abondante. Il y a inévitablement un revers à la médaille : l'information est souvent habillement maquillée, les comparaisons sont souvent impossibles à faire. »

Le programme souligne qu'il considère essentiel «de s'inscrire, non dans une débauche de dépenses d'énergie et de pillage des ressources naturelles mais dans un développement soutenable, au service de l'homme et de la planète. »

#### Commentaire

Les préoccupations mises en avant restent très générales, et ne sont assorties d'aucun engagement ou proposition précis. Par ailleurs, la préoccupation du renforcement de la Responsabilité Sociale et Environnementale du secteur agroindustriel français, en particulier dans leurs activités à l'étranger, n'est pas abordée dans les propositions de l'UDF.

## **UMP**

Le <u>programme de l'UMP</u> prévoit de « Mettre en place au niveau européen un Trade ajustement act à l'européenne, permettant de proposer aux salariés dont les emplois sont menacés par la mondialisation des alternatives professionnelles dans leur bassin d'emploi, et de créer une solidarité entres les perdants et les gagnants de la mondialisation ».

Il prévoit par ailleurs d' « Améliorer le fonctionnement des filières agroalimentaires, afin de produire plus de richesse et de mieux la partager », et de « Faire respecter la loi et les règles de la concurrence loyale dans les rapports entre les agriculteurs et la grande distribution et assurer la transparence des prix ».

Une de ses préoccupations majeures est de « Permettre aux agriculteurs, par l'intermédiaire d'un fonds mutualisé, de reprendre des entreprises

agroalimentaires françaises familiales menacées de rachat par des investisseurs étrangers ou d'investir en actions dans des grandes sociétés agroalimentaires nationales ».

#### Commentaire

L'UMP se contente de souligner la nécessité d'«Exiger la prise en compte des impératifs sociaux et écologiques dans les négociations commerciales internationales », sans préciser par quels moyens. Mais le droit commercial ne peut se substituer au renforcement nécessaire des législations régulant directement les entreprises.

A l'égard de la grande distribution, le programme de l'UMP se contente de prévoir le respect des lois existantes en termes de concurrence, ce qui est certes essentiel, mais largement insuffisant.

Sa principale préoccupation est la conservation du contrôle des entreprises par des capitaux français et non étrangers, et la compétitivité des entreprises françaises dans le monde. La préoccupation du renforcement de la Responsabilité Sociale et Environnementale du secteur agro-industriel français, en particulier dans leurs activités à l'étranger, n'est pas abordée dans les propositions de l'UMP.